

AFFICHÉ LE

2 9 MARS 2023



ARRETE DU MAIRE

Nº 23T32

Portant réglementation de voirie à KERNABAT du 27/03 au 03/04/2023

Le Maire de la Commune de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire);

Considérant la demande de l'entreprise LE DU domiciliée à l'adresse

suivante: La vallée, 22 170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire d'avertir l'intervention de l'entreprise à

KERNABAT du 27/03 au 03/04/2023;

-ARRETE-

<u>ARTICLE 1</u> – du 27/03 au 03/04/2023, de 8 h à 18 h la circulation des véhicules à KERNABAT, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- Un rétrécissement de chaussée sera mis en place ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 - La signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise LE DU durant les travaux de jour comme de nuit;

Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication ;

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrête sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;

- L'entreprise LE DU.

Fait à Ploubezre, le 24 mars 2023

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

POUR IN MAIRE EMPECHE

int Délégué

MAIRIE | Place des Anciens Combattants, 22300 PLOUBEZRE TI-KÊR | Plasenn ar vrezelerien gozh, 22300 PLOUBÊR

www.ploubezre.fr | Tél.: 02 96 47 15 51 | mairie@ploubezre.fr